

PRÉPARER LES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DU 6 DÉCEMBRE 2018

Mobilisons-nous !

ÉLU-E DU PERSONNEL

Tu es, ou tu aspiras à être, représentant·e du personnel au nom de la CFDT.

Être représentant·e du personnel, c'est être élu·e par ses collègues pour s'exprimer en leur nom, et non à leur place, sur leur travail, les conditions dans lesquelles il s'exerce, le sens qu'ils lui donnent et la façon dont il est rémunéré.

Être élu·e au nom de la CFDT, c'est s'attacher à une forme de syndicalisme qui dépasse la seule défense de positions acquises pour rechercher, par la négociation, des améliorations justes pour tous, ancrées dans la réalité de la vie de l'administration qui nous emploie.

AVEC LA CFDT

Les élections professionnelles de décembre 2018 permettront de mesurer la représentativité des organisations syndicales. C'est à l'aune de cette mesure que découleront les moyens alloués aux représentant·e-s du personnel pour mener à bien leur mission : **tes moyens d'abord, ceux de toute la CFDT avec toi.**

À ce titre, **tu es l'acteur essentiel** de la conquête de notre représentativité qui se mesurera au nombre de voix et de sièges obtenus au nom de la CFDT à l'élection du comité technique ministériel (CTM). C'est en y travaillant ensemble que la CFDT deviendra le premier syndicat pour tou·te·s les salarié·e-s, du public comme du privé.

LES GRANDS PRINCIPES

→ La mixité devient une obligation

Le principe de la mixité proportionnelle sera étendu aux agents publics pour les élections de décembre 2018. Les listes de candidats devront être composées d'un nombre de femmes et d'hommes correspondant à la part de femmes et d'hommes présents dans les effectifs au 1^{er} janvier 2018.

→ Un seul tour de scrutin

Toute la fonction publique votera le même jour, **jeudi 6 décembre 2018**. Pour les organisations syndicales comme pour l'administration, c'est un défi logistique et surtout l'opportunité d'accroître notre visibilité et de mutualiser notre communication CFDT.

Attention, en cas de vote par correspondance et/ou de vote électronique, les opérations électorales seront échelonnées sur plusieurs jours avant la date butoir du 6 décembre.

→ Un siège au moins sinon rien !

Être représentatif c'est disposer d'au moins un siège au comité technique ministériel.

Faut-il préciser que nous souhaitons prouver que nous sommes **TRÈS** représentatifs ?

→ Une concurrence syndicale exacerbée

Puisqu'il n'y a qu'un tour, toutes les organisations syndicales peuvent présenter une liste dès lors qu'elles en remplissent les conditions. La concurrence syndicale s'en trouve exacerbée. Les places seront chères ! Relevons le défi en présentant le maximum de listes.

→ Élections sur liste

Pour les agents de l'État, quelle que soit l'élection, toute organisation syndicale doit déposer une liste de candidats. L'élection sur sigle syndical ne subsistera plus que dans les rares cas d'effectifs réduits. Il faut donc impérativement partir à la chasse aux candidats et y partir tôt !

→ Pas d'élection pour le CHSCT

Les membres du CHSCT sont désignés par les organisations syndicales les plus représentatives, proportionnellement au nombre de voix obtenues aux élections aux CT.

→ L'irruption des réseaux sociaux et du numérique dans la campagne

Facebook, YouTube, Twitter... Une présence et une expression CFDT locale à titre individuel ou collectif sur les réseaux sociaux peuvent faire la différence, notamment pour tes collègues de travail.

Les listes de diffusion massive de courriels mises à la disposition des syndicats par un nombre croissant d'employeurs publics sont aussi des outils précieux en campagne électorale. Elles sont cependant à utiliser avec modération pour éviter la saturation et un trop grand nombre de désabonnements.

LES GRANDS MOMENTS D'UNE CAMPAGNE

→ Se faire connaître là où l'on n'est pas implanté

C'est dès maintenant qu'il convient de s'afficher et de se présenter auprès des agents des services et administrations où nous n'avons pas (encore) d'adhérents. Là, tu travailles la notoriété CFDT.

→ Renforcer les contacts là où l'on est implanté

Il est d'autant plus indispensable de veiller à la qualité des liens que l'on a pu nouer au sein du syndicat, de la section syndicale, du groupe d'élus, des agents eux-mêmes qu'il nous faut créer une dynamique pour aborder collectivement cet épisode électoral.

→ Prioriser les lieux où l'on veut faire une liste

Certains services de l'État ont pu montrer leur intérêt pour la forme de syndicalisme que nous défendons et pourtant nous n'y sommes pas représentés. Ces sites seront les premiers sur lesquels porteront tes efforts pour t'y faire connaître et motiver les collègues à se porter candidat·e·s sur nos listes.

→ Rechercher des candidats

Tu es bien placé·e pour le savoir : représenter le personnel est certes une responsabilité, mais c'est aussi le moyen de s'engager au service de la collectivité. Cet engagement peut en séduire d'autres que toi et les amener à se porter candidat·e·s... à condition de leur laisser le temps de la réflexion.

→ Déposer un maximum de listes

Puisque les élections se font principalement sur liste, la condition nécessaire (mais pas suffisante) pour recueillir des voix CFDT, c'est bien de présenter une liste de candidat·e·s respectant les conditions de mixité, si possible complète, aux suffrages des électeurs. **Pas de liste, pas de voix !**

→ Réaliser et diffuser le bilan de son mandat

On a coutume de dire que l'électeur n'a pas la reconnaissance du ventre. Ce n'est pas grave. Rappeler sans forfanterie excessive ce que l'élu·e sortant·e, toi ou ton prédécesseur, a entrepris et mené à bonne fin au nom des agents, est une façon de leur rafraîchir la mémoire et leur rappeler le sérieux de ton engagement.

→ Décider des priorités pour le mandat qui vient

Ce qui se conçoit bien s'énonce clairement. Quelles seront tes priorités pour le prochain mandat compte tenu de la situation du moment et de ce que tu sais déjà des évolutions à venir ?

→ Faire connaître nos revendications

Ce n'est pas le tout d'en décider. Il faut les faire connaître et te faire connaître. Tout est bon pour y parvenir. Rencontrer les agents est le meilleur moyen d'en mesurer la pertinence et au besoin d'adapter ton message pour qu'il soit bien compris.

→ Inciter les électeurs à voter en temps et en heure

Peut-être parce que ce sont les seules modalités de vote qui leur sont accessibles mais peut-être aussi parce qu'elles garantissent d'une part qu'ils voteront et d'autre part qu'ils voteront pour la CFDT, fais connaître les modalités du vote par correspondance et assure-toi qu'après s'être inscrits, ils votent en tenant compte du délai d'acheminement !

→ Inciter les électeurs à voter à l'urne le jour J

Le **6 décembre 2018** sera l'unique jour de cet unique tour de scrutin. Chaque voix comptera pour nous comme pour les autres. Occupons-nous des nôtres et de celles et ceux dont nous pouvons espérer qu'ils voteront CFDT. Au surplus, même s'ils ne votent pas pour nous, plus importante sera la participation, plus légitime sera la mesure de la représentativité qui s'ensuivra.

LES ERREURS À ÉVITER

→ Oublier de déposer la liste de candidatures

Fâcheux oubli. C'est mort pour toi et pour la CFDT pour les quatre ans à venir, voire davantage puisque nous ne bénéficierons d'aucun droit syndical durant cette période ! Présenter une liste incomplète parce que le nombre de sièges de l'instance a été modifié depuis le précédent scrutin et que personne n'y a prêté attention.

→ Se limiter au nombre minimal de candidatures sur la liste

Un·e candidat·e peut se retirer de la liste à la dernière minute – sous la pression d'une organisation syndicale concurrente par exemple – ou si l'on s'aperçoit au dernier moment qu'il ou elle ne remplit pas (ou plus) les conditions requises pour se présenter.

Un seul antidote possible : constituer une liste «étendue» au-delà du nombre minimal de candidat·e·s requis ou conserver des actes de candidatures de secours pour le «cas-où». De plus, un grand nombre de candidat·e·s aux profils diversifiés montre notre aptitude à représenter tous les agents.

→ Ne pas réfléchir à l'ordre des candidats sur la liste

Avant de déposer la liste, bien distinguer et tenir compte des souhaits de celles et ceux qui acceptent de figurer en fin de liste (suppléant·e·s ou candidat·e·s non éligibles) pour seulement aider à la constitution d'une liste CFDT, et de celles et ceux qui se sont préparé·e·s à siéger et veulent être élu·e·s.

Mais parmi celles et ceux qui souhaitent siéger, tou·te·s n'ont pas la même notoriété ou la même motivation. Il faut savoir arbitrer sereinement et l'assumer collectivement.

→ Ne pas faire de profession de foi

Même si elle ne se substitue pas aux contacts directs avec les électeurs et les électrices sur leurs lieux de travail et aux tracts distribués, elle demeure un exercice obligé pour les élections : elle permet aux syndicats de décliner leur programme et d'éclairer leurs électeurs et électrices en toute connaissance de cause.

Attention : bien souvent, la première information que va rechercher l'électeur ou l'électrice indécis·e, ce sont les noms et qualités des candidat·e·s plus que le nom de l'organisation à laquelle ils ou elles appartiennent !

→ Brouiller l'image de la CFDT

Tu es élu·e ou candidat·e au nom de la CFDT. L'électeur ou l'électrice ne doit avoir aucun doute à ce sujet, aucune hésitation au moment de voter surtout si sa culture syndicale est nulle. Toute autre mention que le seul sigle CFDT sur tous les documents de la campagne peut prêter à confusion. Affiches, tracts, professions de foi, listes de candidat·e·s, bulletins de vote ne doivent afficher que le logo, le nom, la couleur de la CFDT. On réservera les mentions annexes (section, syndicat, fédération...) aux encarts destinés à la prise de contact.

→ Reconduire la liste sans changement

Il se dit souvent que l'on ne change pas une équipe qui gagne mais méfions-nous des pièges de la notabilité, de l'encroûtement, du corporatisme, du sexisme ! Le renouvellement militant doit être une préoccupation constante. Montrons par la composition de nos listes que la CFDT est bien vivante, que nous sommes capables de représenter toutes les catégories de personnel, de tous métiers, de tous âges.

→ Faire campagne sans bulletin d'adhésion dans la poche

La séquence électorale est une période propice pour proposer l'adhésion (pas seulement aux candidat·e·s mais aussi à leurs collègues pour les soutenir dans leur futur mandat) et mettre en avant, qu'une fois adhérent·e·s, ils ou elles seront accompagné·e·s, formé·e·s et bénéficieront du réseau CFDT.

→ Ne pas consulter la liste électorale

Elle est pourtant riche d'enseignements. On y vérifiera que nos candidat·e·s y figurent bel et bien. On en profitera pour opérer cette même vérification concernant les candidat·e·s des listes concurrentes. Accessoirement, on peut rechercher les noms de collègues jouissant d'une notoriété qui nous inciterait à les rencontrer pour les convaincre de se porter candidat·e·s sur notre liste. Il y a aussi les inconnu·e·s, les nouveaux et nouvelles recruté·e·s, qu'il faudra également rencontrer pour les convaincre de voter CFDT...

→ Oublier d'aller voter ou de faire aller voter

Nous avons tous en tête des exemples de sièges perdus à quelques, voire une, voix CFDT manquantes à l'heure du dépouillement et de la rage en constatant que telle ou tel adhérent·e a omis ou négligé d'aller voter. Tout doit être mis en place pour qu'une telle mésaventure ne se produise pas :

– avant le jour J, veiller au bon déroulement du vote par correspondance ;

– le jour J, alertes par SMS ou par messagerie, relances téléphoniques, tournées des services, organisation de déplacements collectifs, accueil... **et ne pas oublier, ce faisant, d'aller voter soi-même !**

LES SIGLES À CONNAÎTRE

CFDT La confédération française démocratique du travail est née en 1964. Seconde organisation syndicale dans la chronologie historique et première organisation syndicale chez les salariés du privé depuis 2017, la CFDT peut devenir la première pour tous les salariés en 2018 !

CT Le comité technique a remplacé, depuis 2014, l'ancien comité technique paritaire. Seuls les votes des élu·e·s du personnel sont comptabilisés. En cas de vote unanime des élu·e·s du personnel contre un projet présenté par l'administration, cette dernière devra le représenter, modifié, lors de la réunion suivante du comité. Dans chaque ministère, sera jugée représentative toute organisation syndicale qui aura obtenu au moins un siège au comité technique ministériel (CTM). L'élection au CTM a lieu lors d'un scrutin distinct des CT locaux ou de réseaux.

CAP Les commissions administratives paritaires sont consultées sur tout ce qui se rapporte à la carrière individuelle des agents. Elles siègent en formation restreinte à l'occasion du conseil de discipline.

Elles ne servent plus à mesurer la représentativité des syndicats mais leur importance est telle pour la défense des agents qu'il importe d'y détenir le plus de mandats possibles.

CCP Les commissions consultatives paritaires jouent pour les agents contractuels un rôle très proche de celui des CAP pour les titulaires. Les représentants du personnel aux CCP sont élus au scrutin sur sigle. Cela signifie que c'est l'organisation syndicale qui pose sa candidature. Les représentants sont désignés *a posteriori* en fonction du nombre de sièges obtenus par le syndicat. As-tu des collègues contractuels adhérents ou futurs adhérents ?

CHSCT Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail est doté de compétences qui se rapprochent fortement de celles qui lui sont reconnues dans le secteur privé.

DGAFF La direction générale de l'administration et de la fonction publique, rattachée au ministère de l'Action et des Comptes publics et au Premier ministre, est l'administration en charge de l'organisation et du pilotage de l'ensemble de la fonction publique. Elle se positionne comme une DRH de groupe à l'échelle interministérielle et inter-fonctions publiques.

UFFA-CFDT L'union des fédérations de fonctionnaires et assimilés est une organisation interne à la CFDT qui réunit l'ensemble des fédérations nationales professionnelles intervenant dans le secteur public. On l'appelle communément la «CFDT Fonctions Publiques». C'est l'UFFA-CFDT qui représente la CFDT auprès de la DGAFF.

SPAgri Le SPAgri-CFDT est le syndicat des personnels du ministère de l'Agriculture et de ses établissements publics, hors personnels enseignants (<https://www.spagri.fr>).

SGEN-EAP Les personnels enseignants et de direction des établissements d'enseignement technique et supérieur agricoles sont représentés par le SGEN-CFDT (<https://www.sgen-cfdt.fr/>).

BIEN SÛR...

Tout ce qui précède, tu le savais déjà. Qu'importe !

Puisque tu nous as lus jusqu'au bout, nous en sommes désormais assurés et nous comptons sur ta vigilance pour que tout soit mis en œuvre pour la réussite du prochain épisode électoral au nom de la CFDT et au profit de tous les agents et salariés.



SPAgri-CFDT Ministère de l'Agriculture, bureau D 002, 78 rue de Varenne 75349 PARIS 07 SP
Tél. 01 49 55 43 44 — cfdt@agriculture.gouv.fr — <https://www.spagri.fr/>

 twitter.com/SPAgri_CFDT

 facebook.com/spagricfdt